



## Décision relative à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché d'une matière fertilisante

---

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante EQUIDOR*

*de la société* HELIOPROD METHANISATION

*numéro de dossier* n°2024-3024

*Vu le courrier d'information de l'Anses du 13 janvier 2025 relatif à l'arrivée à échéance de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante EQUIDOR,*

*Considérant l'absence de demande de renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante EQUIDOR, conformément à l'article R255-15 du code rural et de la pêche maritime,*

L'autorisation de mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est arrivée à échéance**, en France dans les conditions précisées dans la présente décision.



## Informations générales

<b>Nom du produit</b>	EQUIDOR
<b>Type de produit</b>	Produit de référence
<b>Catégorie du produit</b>	Ensemble de produits
<b>Titulaire</b>	HELIOPROD METHANISATION 39 avenue Georges V 75008 PARIS France
<b>Classe - Type</b>	Amendement organique, Engrais
<b>Etat physique</b>	Solide
<b>Numéro d'intrant</b>	926-2014.01
<b>Numéro d'AMM</b>	6150001

## Conditions générales de l'échéance de l'autorisation de mise sur le marché

Date de l'échéance de l'AMM	31/12/2024
Date limite pour la vente et la distribution	30/06/2025
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	30/06/2026

A Maisons-Alfort, le 28/04/2025

DocuSigned by:  
  
 AE281A955A42454...

Charlotte Grastilleur  
 Directrice générale déléguée  
 en charge du pôle produits réglementés  
 Agence nationale de sécurité sanitaire de  
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)